



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-081 ter**

Publié le 24 février 2022

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 17 février 2022 portant désignation du commissaire du Gouvernement du groupement d'intérêt public « institut régional de la politique de la ville » (IREV)

Arrêté préfectoral du 23 février 2022 portant transformation du groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre Avesnois »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour les affaires régionales

**Arrêté portant désignation du commissaire du Gouvernement
du groupement d'intérêt public « institut régional de la politique de la ville » (IREV)**

Le préfet de la région Hauts-de-France

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2013 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « institut régional de la politique de la ville » (IREV) et les arrêtés des 1^{er} avril 2014 et 9 février 2015 portant modification de cette convention ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Antoine LEBEL, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Nord, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du groupement d'intérêt public dénommé « institut régional de la politique de la ville » (IREV).

Article 2 : le secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France. Copie en sera adressée à l'institut régional de la politique de la ville (IREV).

Fait à Lille, le 17 février 2022

Georges-François LECLERC



**Arrêté préfectoral portant transformation
du groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre Avesnois »**

Le préfet de la région Hauts-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L5313-1 et suivants ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 101 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges des maisons de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre Avesnois » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2018 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre Avesnois » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2022 décidant à l'unanimité la transformation du GIP en association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 et approuvant les statuts de l'association « Réussir en Sambre Avesnois » ;

ARRETE

Article 1^{er} – La transformation du groupement d'intérêt public dénommé « Réussir en Sambre Avesnois » en association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, dénommée « Réussir en Sambre Avesnois », est approuvée.

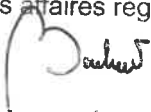
Article 2- La transformation du groupement d'intérêt public en association n'entraîne ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle. Les droits et obligations du groupement d'intérêt public sont transférés de plein droit et en plein propriété à l'association « Réussir en Sambre Avesnois ».

Article 3- Les biens du groupement d'intérêt public sont transférés de plein droit et en plein propriété à l'association « Réussir en Sambre Avesnois » aux fins d'être affectés à ses activités.

Article 4- Le préfet du Nord et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **23 FEV. 2022**

Pour le Préfet et par délégation
Le préfet de la région Hauts-de-France
le secrétaire général
pour les affaires régionales


Laurent BUCHAILLAT